

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 9 mai à 19h30.

Sont présents: Mesdames Stéphanie Rioux, Marie-Line D'Astous et Lorraine Michaud et Messieurs Pascal D'Astous, Germain Therriault et Deave D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Viel.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Christiane Berger et la greffière/trésorière adjointe, madame Annie Fournier.

RÉSOLUTION 077-2022 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 078-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points

RÉSOLUTION 079-2022 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022, Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

OTJ : Présentation des résultats de mars 2022.

Bibliothèque : Aucun point

Corporation de développement : Aucun point

Rapport d'émission de permis : Permis délivré à Paul-Émile Michaud, Antonia Doucet, Yves Gagnon, Dominic D'Astous et Camping Nicolas-Rioux.

RÉSOLUTION 080-2022 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **29,408.50\$**.

RÉSOLUTION 081-2022 APPEL D'OFFRE POUR DES TRAVAUX DE SURFAÇAGE

ATTENDU QUE des travaux de réparation ont été effectués l'automne dernier sur une portion du rang 5 ouest à proximité du numéro civique 704, en raison d'une source d'eau souterraine, causant des dommages importants à la chaussée lors du dégel;

ATTENDU QUE le revêtement d'asphalte a dû être retiré sur cette portion du rang 5 ouest;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de lancer des appels d'offres par invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs pour des travaux de rechargement de gravier et de revêtement de pavage de la portion du rang 5 ouest.

*** Suite aux discussions relative à l'achat du manuel du code du bâtiment, le conseil décide de ne pas procéder à l'achat de ce manuel.

RÉSOLUTION 082-2022 EMPLOYÉS D'ÉTÉ

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité embauche les étudiants au tarif de **14,25\$/heure** et les travailleurs adultes occasionnels recevront **16,25\$/heure**.

RÉSOLUTION 083-2022 ACHAT D'UN RÉSERVOIR DE DIÉSEL

ATTENDU QUE les réservoirs en place, ne répondent pas aux normes en raison du dépassement de leur durée de vie utile ;

Il est proposé par monsieur Germain Therriault et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Filgo au montant de **5320\$ excluant les taxes** pour l'achat d'un réservoir diesel, double parois, d'une capacité de 4,550 litres.

RÉSOLUTION 084-2022 APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité d'approprier un montant de **9,310\$** provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté afin de combler les postes de dépenses déficitaires suivants :

02 13000 413	630\$	02 41400 649	3,000\$	02 45210 455	10\$
02 45211 951	5,670\$				

RÉSOLUTION 085-2022 ACHAT D'UN ÉCRAN D'ORDINATEUR

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un écran d'ordinateur pour le bureau de l'inspecteur municipal au montant de **241.44\$ taxes incluses**.

RÉSOLUTION 086-2022 TRAVAUX SUR DES TERRAINS DE LA RUE D'ASTOUS

ATTENDU QUE la municipalité possède des terrains pour la construction résidentielle sur la rue D'Astous ;

ATTENDU QUE des travaux correctifs devront être exécutés sur ces terrains pour régler la problématique causée par la présence d'un tuyau servant à l'alimentation en eau potable de citoyens;

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à une entreprise locale, Location PPC, pour effectuer les travaux de correction requis.

RÉSOLUTION 087-2022 RECONNAISSANCE À MONSIEUR GILBERT PIGEON

ATTENDU QUE monsieur Pigeon a été maire de la municipalité pendant 34 ans;

ATTENDU QUE toutes ses années d'implication et de dévouement afin d'améliorer au maximum la qualité de vie des citoyennes et citoyens de St-Eugène-de-Ladrière, méritent d'être soulignées ;

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité de rendre un témoignage de reconnaissance à monsieur Pigeon lors du party de hot-dogs annuel et de lui offrir un cadeau d'une valeur entre 400\$ à 500\$.

RÉSOLUTION 088-2022 PARTY DE HOT-DOGS ANNUEL DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à effectuer les achats pour l'organisation du party de hot-dogs qui se tiendra le 12 juin à la salle Le Campagnard.

SUIVI DES DOSSIERS

*****La collecte des gros rebuts se fera le 24 mai 2022.**

RÉSOLUTION 089-2022 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité à 21h50.

Je, Claude Viel, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Claude Viel, maire

Annie Fournier, Greffière-trésorière adjointe